

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 417

66 – PYRÉNÉES-ORIENTALES

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PERPIGNAN

Ventes et cessions

Rectificatif : BODACC A. Numéro de parution : 20250206. Date de parution : 26 octobre 2025. Annonce numéro : 377. Cet avis est annulé et remplacé par le suivant :

311 711 816 RCS Perpignan.

COLL ETS.

Forme : Société par Actions Simplifiée.

Capital : 145000.00 EUR.

Adresse : Espace Automobile, 66000 Perpignan.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE COLL ETS Société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 145 000 euros Siège social : Chemin de la Fauceille - Espace Automobile, 66000 PERPIGNAN 311 711 816 RCS PERPIGNAN ET A.M.K. Société à responsabilité limitée unipersonnelle au capital de 500 000 euros Siège social : Chemin de la Fauceille - Espace Automobile, 66000 PERPIGNAN 479 512 246 RCS PERPIGNAN AVIS DE PROJET DE FUSION Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 20 octobre 2025, la société COLL ETS, société par actions simplifiée au capital de 145 000 euros, dont le siège social est Chemin de la Fauceille - Espace Automobile, 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 311 711 816, et la société A. M. K., société à responsabilité limitée au capital de 500 000 euros, dont le siège social est Chemin de la Fauceille, Espace Automobile 66000 PERPIGNAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de PERPIGNAN sous le numéro 479 512 246, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société COLL ETS par la société A.M.K. La société COLL ETS ferait apport à la société A.M.K. de la totalité de son actif, soit 2 367 193 euros, à charge de la totalité de son passif, soit 2 011 864 euros. La valeur nette des apports s'élèverait à 355 329 euros. La totalité des droits sociaux composant le capital des sociétés absorbante et absorbée étant détenus par la même société mère, la société N.D.K., Société par actions simplifiée au capital de 10 000 000 euros, dont le siège social est situé Chemin de la Fauceille, Espace Automobile 66000 PERPIGNAN, immatriculée sous le numéro 379 492 374 RCS PERPIGNAN, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital, et en l'absence d'attribution d'actions émises par la société absorbante, aucun rapport d'échange n'a été déterminé. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er janvier 2025, d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société COLL ETS depuis le 1er janvier 2025 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société A.M.K. La société COLL ETS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de

réalisation définitive de la fusion. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du tribunal de commerce de PERPIGNAN au nom des deux sociétés le 22 octobre 2025 pour être annexé au registre du commerce et des sociétés. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-15 et R. 236-11 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le tribunal de commerce ou le tribunal des activités économiques compétent. Pour avis.

